

1969

Lettre du Contre-Amiral Ribell au R. P. Gustave Jauny — (29-XI-1886)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol3>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1969). Lettre du Contre-Amiral Ribell au R. P. Gustave Jauny. In *Angola: 1882-1889*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1886 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1882-1889 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DU CONTRE-AMIRAL RIBELL
AU R. P. PÈRE GUSTAVE JAUNY

(29-XI-1886)

SOMMAIRE — *Au suvet du contrat signé avec le Gouvernement Portugais pour la cession du mont occupé par les Soeurs.*

St. Paul de Luanda, Aréthuse, le 29 Novembre 1886.

Le Contre-Amiral Ribell, Comandant en Chef la Division de l'Atlantique Sud, à Monsieur le R. P. Jauny, préfet apostolique du Congo.

Mon Cher Père.

J'ai la satisfaction de vous informer que le Gouverneur Général d'Angola a accueilli avec une grande bienveillance la demande que je lui ai adressée en votre faveur.

Il m'a promis de vous concéder le terrain de Louvoula et même de lever toutes les difficultés si ce terrain présentait quelques enclaves, mais il désire que les choses suivent un cours régulier.

Vous aurez donc à adresser au Gouverneur Général et à remettre au délégué Portugais à Lândana une demande de concession; S. E. s'engage à donner tout aussitôt à cette demande une suite favorable.

J'ai communiqué à ce haut fonctionnaire le contrat qui a été signé à la mission: il en approuve toutes les clauses. Il ne m'a pas caché d'ailleurs que cette affaire, que nous pouvons maintenant considérer comme terminée, aurait depuis long-

temps reçu cette solution sans la situation particulière que vous avez faite au docteur Lucan, le quel n'est nullement étranger à cette transaction.

Le terrain occupé par lui appartenait à la mission, le voilà devenu le voisin du Gouvernement Portugais et ce voisinage pourra dans l'avenir, susciter des difficultés provenant du désir qu'aura le Gouvernement de compléter son établissement sur le Plateau de Saint-Pierre.

Quoiqu'il en soit, je suis heureux d'avoir pu contribuer au règlement de cette question, qui est pour la mission d'un intérêt tout particulier.

Il est inutile que je vous recommande la prudence nécessaire au maintien de vos bonnes relations avec le Gouvernement Portugais, et j'ajouterai que le Gouverneur Général m'a fait un accueil des plus aimables et qu'il m'a donné la formelle assurance de prêter toujours un bienveillant concours à l'oeuvre si recommandable que vous avez entreprise.

Agréez, mon cher père, l'expression de mes sentiments affectueusement dévoués.

s) *A. Ribell.*

[*En haut*]: Aréthuse / Division Navale / de / l'Atlantique Sud / N° 26.

AML — *Document original.*